

MARQUE NF - CONDUITS DE FUMÉE EN BÉTON

DÉCISION D'ADMISSION
Le 30/06/05 sous n°116.001
 DÉCISION DE RECONDUCTION
Le 13/03/15 sous n°116.014

Établissement : **SA ROBERT THEBAULT**
ZI SAINT ELOI
BP 749
29207 LANDERNEAU CEDEX
FRANCE

Siège social : **SA ROBERT THEBAULT**
29207 LANDERNEAU CEDEX

Cette décision atteste, après évaluation, que les produits désignés ci-après sont conformes au référentiel de certification **NF 054 Conduits de fumée en béton** et aux normes **NF EN 1857:2010, NF EN 1858:2008/A1:2011, NF EN 12446:2011** (les spécifications sur ces produits sont rappelées au verso).

En vertu de la présente décision notifiée par le CERIB, AFNOR Certification accorde à l'établissement mentionné ci-dessus le droit d'usage de la marque NF, pour toute sa durée de validité et dans les conditions prévues par les règles générales de la marque NF et par le référentiel de certification NF 054, pour les produits désignés ci-après.

Type de conduit	Desti-nation	Parois	Ø hydrau-lique (cm)	Dim. Trans. Ext. (cm x cm)	Section intérieure (cm x cm)	Haut. utile (cm)	Classe de température	Classe de pression	Classe de résistance à la		Classe de résistance au feu de cheminée (*)	Ru (**) m ² °C/W	Spécificité
									Conden-sation	Corrosion			
Simple paroi	Ind.	Pleine	21,0	30,0 x 30,0	20,0 x 20,0	33,0	T300	N2	D	3	O(100)	0,09	/
Simple paroi	Ind.	Pleine	24,5	35,0 x 35,0	24,2 x 24,2	25,0	T300	N2	D	3	O(100)	0,10	/
Simple paroi	Ind.	Pleine	27,0	30,0 x 50,0	19,5 x 39,5	25,0	T300	N2	D	3	O(100)	0,10	/
Simple paroi	Ind.	Pleine	30,0	40,0 x 40,0	30,0 x 30,0	25,0	T300	N2	D	3	O(100)	0,09	/
Simple paroi	Ind.	Alvéolée	21,5	36,0 x 36,0	20,0 x 20,0	33,0	T300	N2	D	3	O(100)	0,14	/
Simple paroi	Ind.	Alvéolée	26,5	43,5 x 43,5	25,1 x 25,1	33,0	T300	N2	D	3	O(100)	0,17	/

(*) Entre parenthèses distance de sécurité aux matériaux combustibles, en mm (**) Valeur moyenne de la résistance thermique utile des conduits

Cette décision annule et remplace toute décision antérieure.

Cette décision est valable 3 ans, sous réserve des résultats de la surveillance qui peuvent conduire à modifier la présente décision.

Page 1/1

Pour tout renseignement - CERIB :

Yann ROUILLE

Tél.: 02 37 18 48 38 Fax.: 02 37 32 63 46

29N007

Code interne : G5 - A

Pour le CERIB



Alberto ARENA

Le responsable des activités de certification

EXTRAIT DES SPÉCIFICATIONS DU RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION NF054 (Normes NF EN 1857:2010, NF EN 1858:2008/A1:2011 et NF EN 12446:2011)

CHAMP D'APPLICATION

Le référentiel de certification vise les conduits de fumée en béton relevant des normes ci-dessus – conduits simples ou multiparois, de raccordement, intérieurs, à un ou plusieurs canaux, enveloppes externes – et destinés à la constitution de cheminées individuelles ou collectives en situation intérieure ou extérieure selon les critères suivants :

- fonctionnement en pression négative (la pression à l'intérieur du conduit est inférieure à la pression atmosphérique) ;
- utilisation de combustibles usuels : gaz, hydrocarbures liquéfiés, fiouls (domestiques et lourds n° 1 et n° 2), bois et charbon ;
- températures courantes de fonctionnement :
 - combustibles gazeux : 160 °C
 - autres combustibles : 350 °C
 - foyers ouverts et inserts à combustibles solides conformes à la norme NF EN 13229 : 400 °C

CARACTÉRISTIQUES D'ASPECT

Les conduits ne doivent présenter ni fissure ni épaufrure. L'extérieur doit être assez rugueux pour recevoir un enduit.

CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES ET MÉCANIQUES

Résistance mécanique à la compression : elle doit être supérieure ou égale à la plus grande des deux valeurs suivantes :

- 4 fois la contrainte résultant du poids propre de la hauteur structurelle nominale ;
- conduits simples parois : moyenne 10 MPa – mini 9 MPa
- conduits intérieurs et enveloppes externes : moyenne 6 MPa – mini 5,4 MPa

Perméabilité aux gaz : taux de fuite maximal des conduits simples parois ou conduits intérieurs

Classe de pression N1 : 2 l/s/m²

Classe de pression N2 : 3 l/s/m²

Résistance au choc thermique : après l'essai, à la température correspondant à la classe de désignation de l'élément, celui-ci ne doit pas présenter de fissure traversante, ni de défaut d'aspect. L'élément doit satisfaire à l'essai de perméabilité aux gaz avant et après l'essai de choc thermique.

Résistance au feu de cheminée : un conduit est classé résistant au feu de cheminée G si après avoir satisfait aux spécifications de choc thermique dans sa classe de désignation, il subit, sans modification de perméabilité à l'air, un choc thermique complémentaire de 1000 °C + 50/- 0 °C pendant 30±1 min.

Distance de sécurité (en mm) pour les conduits de fumée en béton simple paroi (alvéolées ou non) ou multiparois

		Résistance thermique du conduit maçonné (m ² .K/W)		
		Ru ≤ 0,38	0,38 < Ru < 0,65	Ru ≥ 0,65
Classe de température	T ≤ 160	20 mm	20 mm	20 mm
	160 ≤ T ≤ 250	50 mm	20 mm	20 mm
	T > 250 et/ou résistant au feu de cheminée	100 mm	50 mm	20 mm

La marque NF Conduits de fumée en béton constitue une preuve d'aptitude à l'emploi des produits pour réaliser des ouvrages selon les normes NF P 51-201 (référence DTU 24.1) et NF P 51-202 (référence DTU 24.2)

SIGNIFICATION DE LA LIGNE "CODE INTERNE"

- O Une note de commentaires est annexée à la présente décision
- A Usine bénéficiant d'un allègement de la fréquence d'audit/inspection par tierce partie
- G Usine autorisée à réduire la fréquence de contrôle des granulats (1)
- B Usine autorisée à réduire la fréquence de contrôle du béton frais (1)
- (1) L'indice associé est celui de la décision de première autorisation

Établissement : **SA ROBERT THEBAULT**

à : **29207 LANDERNEAU CEDEX**

N° 116.014

OBSERVATIONS
